

Compte rendu de la séance du 21 janvier 2021

Nombre de membres

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie le 21 janvier 2021 sous la présidence de Mme La Maire Christelle MEHEUT

Présents : 12

Votants: 15

Sont présents: Francis BENETTO, André BLANC, Camille CHARPAIL, Jean-Marie CLERFAYT, Christine DUPONT, Raymond FAURE, Marylène GARCIA-ALVAREZ, Christelle MEHEUT, Gilbert STRANGES, Claude SERAFINI, Alain SIAUD, Laurent THEOLEYRE

Représentés: Cécile BAILLOT par Alain SIAUD, Marlène CROS par Christelle MEHEUT, Pasquale LARMET par André BLANC

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Camille CHARPAIL

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour:

1. Décision modificative numéro 4 budget eau et assainissement 2020
2. Participation frais de scolarité d'un enfant scolarisé en CLIS à la Mure (année scolaire 2018-2019)
3. Convention de participation financière pour les frais de scolarité et les frais de cantine scolaire de l'école de Valbonnais – année scolaire 2019-2020 (autorisation de signature)
4. Participation à l'achat du lave-vaisselle – cantine école d'Entraigues
5. Demande subvention phase diagnostic Eglise de Chantelouve : ajout des honoraires de diagnostic architectural (délibération sous réserve)
6. Prélèvements d'eau à partir des trop plein des réservoirs ou des bassins communaux

Questions diverses

Délibérations du conseil:

DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

(DE_2021_001)

Madame Le Maire informe que le crédit voté lors du budget à l'article 1641 concernant le capital emprunt est insuffisant. Il convient de l'augmenter de 36€00. Elle propose donc la Décision Modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641-16	Emprunts-dettes assimilées	36.00	
2031- 203	Frais d'étude Mise en œuvre schéma directeur	-36.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux écritures comptables indiquées ci-dessus.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ENFANT SCOLARISE EN CLIS A LA MURE (2018-2019) (DE_2021_002)

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de convention de participation financière aux frais de scolarité pour un enfant de la Commune inscrit en CLIS sur la Commune de La Mure.

Pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019, la participation aux frais de scolarité de cet enfant s'élève à 405.26 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de participation aux frais de scolarité d'un enfant de la Commune scolarisé en CLIS à La Mure
- **AUTORISE** Madame Le Maire à régler la somme de 405.26 € correspondant à la participation de la Commune pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019
- **DONNE** toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision

CONVENTION FRAIS DE SCOLARITE FINANCIERE FRAIS DE SCOLARITE ET CANTINE ECOLE DE VALBONNAIS (2019-2020) (DE_2021_003)

Madame Le maire rappelle que les enfants de la commune sont scolarisés dans les écoles de Valbonnais et d'Entraigues. Nous recevons de la part des communes accueillantes le bilan des frais de fonctionnement des services scolaire et cantine pour l'année antérieure. Ces communes proposent que les communes de domiciliation participent pour les enfants vivant sur leur territoire.

La commune de Valbonnais nous a donc transmis les conventions et les bilans financiers pour l'année 2019-2020.

Les frais de scolarité ont été arrêtés à 1 433.61€ par enfant. 5 enfants domiciliés sur la commune sont scolarisés à Valbonnais cela représente donc un coût global de 7 168.05€.

Concernant les frais de cantine un coût estimatif a été évalué en juin 2019 pour l'année 2019-2020, il était de 12€. La commune participe à hauteur de 50% de ce coût tous les mois selon le nombre de repas consommés par les enfants domiciliés à CHANTEPERIER. En fin d'année scolaire les frais liés au fonctionnement sont calculés au coût réel, pour l'année 2019-2020 selon les données transmises cette régularisation s'élève à 7.95€ par repas. Cela représente un coût total de 2 512.20€ pour les repas consommés par ces enfants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, charge à l'unanimité Madame La Maire :

-de signer les conventions des frais de scolarité et de cantine école de Valbonnais pour l'année 2019-2020

-de régulariser ces dépenses soit 7 168.05 € pour les frais de scolarité et 2 512.20€ pour les frais de cantine.

PARTICIPATION A L'ACHAT D'UN LAVE VAISSELLE CANTINE ENTRAIGUES
(DE_2021_004)

Madame Le Maire présente la demande de la mairie d'Entraigues pour la participation de l'achat d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire. Elle rappelle que les enfants scolarisés du CP au CM2 vont à l'école d'Entraigues et bénéficie du restaurant scolaire, dans ce cadre cette demande est tout à fait recevable.

Pour cette dépense d'investissement les maires des communes membres du COSI se sont entendus pour participer au montant HT de la dépense à part égale entre chaque commune. La participation de la commune de Chantepérier représente 1/6 du coût total HT (2170.00€) soit un montant de 361.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge à l'unanimité Madame Le Maire :

- de signer la convention avec la mairie d'Entraigues
- de régulariser la dépense liée à la participation d'achat du lave-vaisselle d'un montant de 361.00€

DEMANDE DE SUBVENTION PHASE DIAGNOSTIC EGLISE DE CHANTELOUVE
(modification délibération 2020 052 du 01/12/20) (DE_2021_005)

A l'issue du Conseil Municipal du 1^{er} décembre dernier, nous avons déposé la demande de subvention pour le diagnostic des désordres constatés sur l'église de Chantelouve auprès du Conseil Départemental.

Fin décembre les services départementaux nous ont demandé de faire réaliser un diagnostic architectural complet du bâtiment. A défaut notre dossier ne serait pas examiné.

Nous avons consulté un architecte spécialisé. Sa proposition d'honoraires est de 2.300 € HT – 2.760 € TTC.

Il convient de reprendre la délibération 2020 052 afin d'intégrer cette nouvelle dépense et la rendre éligible à un financement ;

Madame La Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à déposer des demandes de subvention pour cette phase diagnostic sur les montants estimés suivants :

Pose de fissuromètres entreprise Glénat	2370
Diagnostic préconisations BMI	5335
Relevés architecturaux	7290
Sondages géotechniques	8500
Diagnostic architectural	2300
Total	25.795 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Reconnaît l'utilité de ces travaux d'urgence
- Sollicite une aide du Département de l'Isère et de tout autre organisme, la plus élevée possible,
- Charge Madame le Maire de toutes démarches en vue de faire aboutir ce projet.

PRELEVEMENT D'EAU A PARTIR DES TROP-PLEINS DES RESERVOIRS OU
BASSINS COMMUNAUX (DE_2021_006)

Madame La Maire rappelle la situation concernant les prélèvements d'eau permanents sur les trop-pleins des réservoirs.

Il est rappelé que la commune a mis en place un tuyau permettant le remplissage des tonnes à eau sur les trop-pleins des réservoirs du Clapier Noir sur la commune déléguée Le Périer et sur la commune déléguée de Chantelouve au trop-plein du réservoir Bois Barlet et un branchement au Plenay .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le prélèvement occasionnel, le temps nécessaire à l'arrosage, sur les bassins communaux et sous la responsabilité de l'utilisateur

- que tout autre branchement que celui mis en place par la commune au trop-plein des réservoirs est interdit.

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux au Gîte le Chantelouve

L'employé communal a fait les travaux d'isolation et la mise en place d'un nouveau plafond dans le local de ski.

Service portage des repas

La commune est active dans la recherche d'une solution afin de proposer un service de portage des repas pour les administrés de la commune.

Plusieurs pistes sont à suivre :

- Une réunion, à l'initiative de La Poste qui développe ce service à l'échelle nationale, s'est tenue le 22 janvier à Oris En Rattier avec l'ensemble des communes du territoire

- Le gérant du Gite Chantelouve s'est rapproché des restaurateurs du secteur afin de proposer cette prestation.

- Par ailleurs, la branche retraite de la CARSAT (Caisse d'assurance pour la santé au travail) a lancé un appel à projets pour le déploiement de ce service par les acteurs locaux de la restauration.

Personnel communal service administratif

Mme Pauline THOMAS, secrétaire de mairie à Chantepérier, a accepté une mutation professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2021 et ne fera plus partie de notre équipe. Nous lui souhaitons le plus bel avenir. Nous avons donc proposé à Mme Béatrice GALVAIN, secrétaire déjà en poste, d'augmenter son temps de travail pour assurer le service administratif. Elle a accepté et ce sera effectif dès qu'elle sera libérée de son poste à Siévoz.

La séance a été levée à 21h30